



COMTE-RENDU

COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Salle des Fêtes de La Cabanasse 17h00

Personnes présentes :

Mme Hermeline MALHERBE

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ARMISEN, M. Daniel ASPE, M. Claude BACHELIER, M. Aurélie BALTUS, M. Jean-Luc BLAISE, Mme Jessica BLAMPEY, M. Pierre BLANQUE, M. Henri BAUDET, M. Alain BOUSQUET, M. Pierre BOUTET, M. Bruno CAGNY, Mme Judith CARMONA, M. Roger CIURANA, M. Éric CHARRE, M. Olivier CHAUVEAU, M. Guillaume CHEVILLARD, Mme Anné-Marie COIGNARD, Mme Joëlle CORDELETTE, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, Mme Alizée DESMET, M. Philippe DOMINGUEZ, M. Claude ESCAPE, M. Albert FRIGOLA, Mme Cécile GARCEAU, M. Michel GARCIA, M. René GARRETA, M. Thierry GAUX, M. Christian GOZE, M. Olivier GRAVAS, M. Jean-Louis JALLAT, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCCQ, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, M. Daniel MAROUBY, M. Christian PALLARES, M. Philippe PETIQUEUX, M. Isidore PEYRATO, M. Alain PONSAILLE, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, Mme Jeannine RIVIERE, M. Éric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Daniel SEMPERE, M. Henri SOBRAQUES, M. Ignatius STEINMANN, M. Antoine TAHOCES, M. Éric TAMISIER, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Jean-Luc VILLERET, Mme Aude VIVES,

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes : M. Jackie CHAREYRE, Mme Christine COLOMER, Mme Pascale DE TRAVY, M. Patrick DUVAL, Mme Ghislaine LINTZ, Mme Séverine PRADEILLE,

Personnes absentes ayant donné procuration :

M. Marius HUGON à Mme Jeannine RIBO, M. Pierre BATAILLE à M. Michel GARCIA, M. Julien BARAILLE à Mme Eliane JARYCKI, M. Christophe MANAS à Mme Martine ROLLAND, M. Henri GUITART à M. Jean-Louis JALLAT, Mme Huguette LEJEAN à Mme Josette PUJOL, M. Robert GUINOT à Mme Hermeline MALHERBE, M. Gérard GORDIA à M. Alain BOUSQUET, Mme Noémie DABOUI à M. Philippe PETIQUEUX, Mme Barbara BLAISE LAVAUX à M. Jean-Luc BLAISE

Personnes excusées :

M. Le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. Julien BARAILLE, M. Pierre BATAILLE, Mme Lola BEUZE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Patrick CASES, Mme Noémie DABOUI, Mme Anne-Lise DAVIAUD, M. Maurice DE GERONA, M. Dimitri DOMINGUEZ, Mme Michèle ESTIRAC, Mme Jeannine ESPIL, Mme Sandrine GARCIA, Mme Sylvie GARRETTE, Mme Elisabeth GHELFI, M. Daniel GORDIA, M. Daniel GRAVIER DARNIS, M. Henri GUITART, M. Marius HUGON, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Huguette

LEJEAN, M. Christophe LOUCHEZ, M. Christophe MANAS, M. Jean-Pierre MARCH, Mme Cécile MARTI, M. Michel POUDADE, M. Robert GUINOT, M. Thierry VOISIN

INTRODUCTION DE Mme MALHERBE Présidente

Mme Hermeline MALHERBE souhaite la bienvenue pour ce 1^{er} comité syndical après le renouvellement des instances départementales et régionales ;

Elle rappelle en préambule qu'il est important de continuer à respecter les gestes barrières, à tenir les distances entre nous et porter le masque. Tout a été prévu pour que le comité se passe dans le respect de tous.

Ce comité syndical doit permettre d'accueillir les nouveaux délégués départementaux et régionaux qui vous seront présentés. A cette occasion, et pour accueillir ces nouveaux délégués, nous devons procéder au renouvellement partiel de notre comité syndical ainsi qu'à la réinstallation de notre bureau qui pilote et suit les dossiers dans le cadre des délibérations prises en comité.

Elle souhaite, avec le renouvellement de nos instances, que le Parc poursuive, voire renforce, ses actions au bénéfice des habitants et habitantes du territoire

Elle souhaite que le dialogue permanent instauré jusqu'à présent, se poursuive pour mener à bien tous les projets auxquels les élus tiennent, dans le cadre de la Charte du Parc.

A RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE SYNDICAL

AVANT DE PASSER AU RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE SYNDICAL ET A LA REINSTALLATION DU BUREAU,

A-1 Délibération prenant acte du compte rendu du comité syndical du 28 mai 2021

Mme Hermeline MALHERBE propose d'approuver le dernier compte-rendu comité syndical en date du 28 mai 2021 qui a été transmis :

→ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le comité syndical.**

A-2 Porter à connaissance des nouveaux élus délégués régionaux et départementaux 2021 auprès du Parc

Hermeline Malherbe propose de prendre connaissance des nouveaux élus départementaux et régionaux qui rejoignent le comité syndical du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes :

Région :

Titulaire(s) :

Mme Eliane JARYCKI
M. Julien BARAILLÉ
M. Christophe MANAS

Suppléant(s) :

M. Samuel MOLI
M. Olivier ROMERO GAYO

Département :

Titulaires

Mme Hermeline MALHERBE
M. Michel GARCIA
Mme Aude VIVES
Mme Martine ROLLAND

Suppléants

Mme Marie-Édith PERAL
Mme Lola BEUZE
M. Marc PETIT
M. Thierry VOISIN

Après un bilan des actions menées et son engagement depuis 2014, pendant 7 ans aux côtés des vice-président.e.s, qu'elle remercie, Mme Hermeline MALHERBE annonce qu'elle ne se représente pas à la Présidence.

Elle laisse ensuite la place au doyen de séance pour conduire la séance jusqu'au vote de la Présidence : M. Christian Goze commune d'Ayguatébia et la benjamine de la séance : GARCEAU Cécile (Déléguée de la commune d'Ur), secrétaire du bureau de vote des élections qui vont suivre

A-3 Elections et procès-verbal élections Président(e)/ A-4 Validation élections Président(e) et délégations

M. GOZE conduit les opérations de vote, demande en premier lieu des volontaires assesseurs, scrutateurs qui assisteront les agents du Parc lors des opérations de vote : Xavier TORRENS, Aude VIVES, et Jessica BLAMPEY rejoignent la tribune.

Mme Hermeline MALHERBE propose la candidature de Michel GARCIA, délégué au titre du Département.

Les opérations de vote se déroulent et proclament les résultats suivants :

Michel GARCIA est élu Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes à l'unanimité.

REPRISE DE LA SEANCE PAR LE/ PRESIDENT

Michel GARCIA, Président élu, remercie l'assemblée, la Présidente sortante et présente son engagement auprès du territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes.

Il donne ensuite lecture des délégations du Président :

Conformément aux statuts pour rappel : Les attributions du président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat (art. L. 5211-9 du CGCT).

Il est le chef des services et représente celui-ci en justice. Il peut déléguer, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou, dès lors que les vice-présidents sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Il rend compte en assemblée des travaux du bureau et toutes attributions déléguées.

➔ **Le comité syndical valide à l'unanimité la délibération relative aux délégations du Président**

A-3/A-5 Election des Vice-Président.e.s et validation valant constitution du bureau

Michel GARCIA rappelle ensuite que le bureau se réunit tous les quinze jours sur les affaires courantes et avancées des projets.

Les vice-Président.e.s seront chargés de relayer la communication sur les actions du Parc, de conduire la concertation avec les partenaires sur tous les sujets nécessaires à l'avancée des dossiers, de porter et défendre la Charte du Parc auprès des différentes instances, de veiller à accompagner au mieux les communes dans la conduite de leur projet et de veiller aux relations avec l'ensemble des collectivités membres du comité syndical ainsi qu'avec l'Etat.

Les statuts prévoient la présence au Bureau de 2 représentants de la Région sur désignation de l'assemblée régionale et de 2 représentants du Département sur désignation de ce dernier.

Il propose d'entériner les désignations effectuées par ces 2 collectivités :

Michel GARCIA (Président membre de droit du bureau) ET Martine ROLLAND pour le département

Eliane JARYCKI ET Judith CARMONA pour la Région

➔ **Approbation à l'unanimité du comité syndical**

Il indique que traditionnellement, mis à part la 1^{ière} Vice-Présidence, il n'y a pas d'ordre dans les Vice-Présidences du Parc.

Il propose une liste de Vice-Président.e.s (celles/ceux qui sont déjà en place depuis les dernières élections municipales et deux nouveaux : l'une désignée par la Région et l'autre issu de la communauté de communes Pyrénées Catalanes).

Il propose la liste suivante des Vice-Président.e.s par ordre alphabétique avec 1 nouvelle candidature : Pierre Bataille.

1. Georges ARMENGOL
2. Daniel ARMISEN
3. Pierre BATAILLE (nouveau)
4. Jean Luc BLAISE
5. Alain BOUSQUET
6. Judith CARMONA (nouvelle – REGION)
7. Roger CIURANA

8. Michel GARCIA
9. Olivier GRAVAS
10. Jean Louis JALLAT
11. Eliane JARYCKI (proposée 1^{ère} VP)
12. Alain LUNEAU
13. Josette PUJOL
14. Martine ROLLAND

Il demande s'il y a d'autre candidature ? NEANT

Il est donc procéder aux votes :

- Mme JARYCKI est élue 1^{ère} Vice-Présidente à l'unanimité
- Les autres candidats proposés sont élus Vice-Présidents membres du bureau

Les attributions de délégation des thématiques de travail seront étudiées lors de la réunion du premier Bureau début octobre.

B PARTENARIAT DU PROGRAMME D'ACTIVITES

D/2021-38 CONVENTION DE PARTENARIAT ARNICA MONTANA

- **M. Georges ARMENGOL** intervient en rappelant la présence de l'Arnica montana sur le territoire et ses bienfaits sur la santé
- Il précise les différents objectifs de ce projet de convention :
- **Objectifs scientifiques** : Expérimenter une méthode de gestion de milieux susceptible de favoriser l'arnica des montagnes, espèce médicinale attractive pour les cueilleurs et transformateurs nationaux et locaux. Suivre, mesurer et comparer les différentes techniques envisagées. Partager les résultats avec les gestionnaires de sites à l'échelle nationale (autres PNR, PNN, CBN, CEN etc.).
- **Objectifs partenariales** : Initier un partenariat public/privé d'acteurs locaux et nationaux autour d'un territoire commun source de ressources et donc d'enjeux multiples, compatibles et même complémentaires. Faire la démonstration d'un usage global, coordonné et raisonné des ressources d'un lieu.

Il donne lecture des actions envisagées dans ce projet:

- Mener des travaux d'ouverture de milieux (coupe forestière, gyrobroyage et brûlage dirigé) afin de favoriser la population d'arnica des montagnes du col de Puymorens à travers des prestations et partenariats (CFPPA de Rivesaltes).

- Poursuivre le suivi du site du col de Puymorens grâce à 53 placettes de suivi mises en place en 2020 et 2021 notamment grâce à un partenariat avec la FRNC.
- Coordonner les travaux afin que les ressources soient valorisées et les savoirs faire locaux mis en avant :
 - o Récolte pour distillation des genévriers et des branches de pin avant le gyrobroyage et lors de la coupe avec les distillateurs du parc et du département.
 - o Coupe réalisée en chantier-école par la formation « bûcheron » du Lycée Mas Blanc de Bourg-Madame (partenariat).
 - o Troncs valorisés en plaquette de chauffage avec le SPIC de Matemale. o Débardage à cheval

Il précise également les partenaires au projet :

Commune de Latour de Carol	Propriétaire de la parcelle	Accord pour porter le premier brûlage (2021) et pour autoriser le reste du projet
Commune de Porte Puymorens	Commune sur laquelle se situe le projet	Favorable au projet
Groupement Pastoral du Col de Puymorens	Ayant droit sur la parcelle	Favorable au projet (intérêt pastoral)
Association communale de chasse agréée de Latour de Carol	Ayant droit sur la parcelle	Favorable au projet (intérêt faunistique : petit gibier)
OFB, ONF, AFP-GP	Partenaires techniques	Consultés, ils ont émis leurs recommandations techniques sur le projet
Station de ski de Porte Puymorens	Possiblement impactée par les brûlages	Pas d'opposition au projet, disponible en support technique (apport d'eau)
Laboratoires Boiron et Lehning	Financeurs	Intérêt pour le projet, financement proposé
Cueilleurs locaux et nationaux	Utilisateurs de la ressource	Intérêt pour le projet

AVEC UN PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF EN COURS D'ELABORATION :

dépenses totales	53 585 €	hors brûlage
Subvention à solliciter fonds Leader	34 295 €	64%
autofinancement PNR	19 291 €	36%
total recettes	53 585 €	

→ M. BOUTET demande s'il y aura du réensemencement dans ce projet.

- Mme Ingrid FOREY, chargée de mission en charge de ce projet indique que ce n'est pas prévu car l'idée est de réaliser ces différents travaux pour donner de la lumière à la ressource déjà présente qui pourra se développer.
- M. BOUTET demande s'il a été étudié un business plan de ce projet car le montant est élevé pour le peu de retours attendus sur le territoire
- Mme FOREY informe que le projet est totalement expérimental. A ce stade, il n'est pas possible de quantifier ni d'envisager de résultat . Elle ajoute également que l'idée est bien d'appliquer la charte de bonnes pratiques en ne prélevant que 50% de la ressource lors de la cueillette
- M. BOUTET soulève la difficulté d'accès à la ressource et l'intérêt des laboratoires à cette expérimentation qui dénote que le territoire a du potentiel, le projet est intéressant pour eux et le développement de leur usage.
- M. BLAISE rappelle tout le travail en amont de ce projet pour lutter contre la cueillette sauvage et non encadrée par une charte.
- M. ARMENGOL conclut en soulevant l'importance des plantes qui font partie de notre patrimoine et l'intérêt d'expérimenter et animer ces sujets- domaines sur lesquels il n'y a pas de données.
- Validation du projet de convention à l'unanimité du comité syndical et autorisation donnée au Président de la signer une fois finalisée.

C- RESSOURCES HUMAINES

D/2021-39 Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

Séverine CASASAYAS Directrice intervient en rappelant le cadre réglementaire et l'expérience du télétravail en crise sanitaire

Conformément aux dispositions légales et notamment le décret n°2020-524 du 05 mai 2020, modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Considérant l'expérimentation du télétravail en période de crise sanitaire, et l'évolution des outils de travail mis en place pour maintenir et garantir la continuité et la qualité du service public

Le Parc propose d'encadrer le télétravail dans le respect :

- des règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données
- des règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé
- de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité

Tout en veillant pour chacun des agents au bon équilibre présence/télétravail afin de mener à bien le programme d'activités. Et en veillant à l'équipement nécessaire des agents pour le travail à distance. Avec une **Mise en œuvre progressive du télétravail durable** (hors période de télétravail imposé par la crise sanitaire)

Dans le détail :

Il est décidé de mettre en place une quotité de télétravail d'un jour par semaine maximum pour l'ensemble de l'équipe pour une période d'expérimentation de six mois, (avec un point d'étape au bout de trois mois de sa mise en œuvre) soit jusqu'au 31 mars 2022 et selon l'organisation suivante : 1ETP= 1j maximum de télétravail/semaine ; entre 0.7 et 0.8 ETP= 1 j de télétravail par 15j.

Après validation de la demande de chaque agent, les jours télétravaillés seront autorisés par semaine en fonction de l'organisation et des besoins du service, selon les mêmes règles que les autorisations d'absences et de déplacements.

Un bilan de sa mise en œuvre sera dressé afin d'en tirer les enseignements.

Il s'agit de s'assurer :

- du bon fonctionnement du travail d'équipe ;
- de la dynamique des échanges ;
- de la transversalité ;
- des rendez-vous hebdomadaires sur le territoire à assurer, ces modes de fonctionnement faisant la spécificité et la plus-value d'un Parc Naturel Régional pour garantir une bonne réalisation des missions attendues.

Ce bilan déterminera la suite qui sera donnée au dispositif.

- M. BOUTET s'interroge sur la timidité de cette mise en place en autorisant qu'un seul jour, en dessous des seuils autorisés
- M. le Président précise que le nombre de jours limité a été voulu et validé ainsi en bureau
- M. BLAISE indique que les chargés de mission font beaucoup de travail de terrain et que le télétravail est difficilement compatible. Toutefois, il indique que la proposition est expérimentale et qu'elle est adaptable
- Mme MALHERBE fait le parallèle avec certains agents du Département dont le métier (ex : agent des routes) ne se prête pas au télétravail. Elle soulève toutefois que les agents sont en demande de télétravail pour être plus rapide sur les dossiers pour la tranquillité rédactionnelle et de réflexion. On peut considérer que le début est 1 jour, en tenant compte ainsi du souhait de revenir en présentiel après de longues périodes de confinement.
- M. BOUTET répond que si 1 jour représente une étape, alors il est d'accord

- M. BLAISE ajoute que la saisonnalité des missions liée au climat pourra également être prise en compte
- Le comité syndical valide à l'unanimité le projet de mise en place de télétravail

D QUESTIONS DIVERSES

-Présentation de la nouvelle plateforme numérique Train Jaune : annulée car ajustements en cours avec les services de la Région, Autorité organisatrice de transport pour les TER

-Michel GARCIA demande si les délégués du Parc ont pris connaissance de la campagne d'affiche sur le territoire qui met en avant la nature à partager et les conflits d'usages qui pourraient survenir.

-Mme BALTUS réagit en demandant si la question de la sur-fréquentation de certains sites sera à nouveau débattue en groupes de travail comme évoqué en 2020-21 afin d'en tirer des bilans et y chercher des solutions. Elle souhaiterait que sur certains lieux fréquentés, il y ait des informations regroupées et demande à travailler sur des affichages pérennes

-M. BOUTET ajoute qu'il est également sensible aux prescriptions pédagogiques auprès des visiteurs du Parc qu'il serait intéressant de mener des enquêtes sur le territoire pour connaître leurs attentes.

-M. GRAVAS soulève l'intérêt de ce groupe de travail avant l'été afin de faire une proposition visuelle de sensibilisation du grand public. Effectivement, beaucoup d'informations sur un même panneau ne permet peut être pas de toucher le public. Il faut peut-être plutôt poursuivre le travail d'accroche sur certains secteurs emblématiques et faire des propositions (ex : le site de Balcère est une réussite en termes de communication auprès des visiteurs) (poursuite du travail de communication été 22prévue).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h00.

Le Président,

Michel GARCIA,



Le secrétaire de séance,

Eliane JARYCKI,

